

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE** à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-ALBAIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marc DUMONT, Maire

Présents : ANTIGA Tony, BAUDET Valérie, BRAYARD Michèle, CHARVET Candice, CHARVET Pascal, DESMARIS Bruno, DUMONT Marc, EYSSERIC Jean-Noël, GUERIN Catherine, JACQUOT Sophie, LAURE Marie-Laure, MARTIN-BELLECOSTE Marie, PLANCHARD Franck

Excusés : DEMA Michel, RABUEL Stéphane

Secrétaire de séance : BRAYARD Michèle

---

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juillet 2023
- Attribution du logement T3 n° 001 sis 6 place de la Mairie
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022
- Renouvellement des luminaires d'éclairage public vétustes
- Carrière
- CCMT
- Projet voirie
- Informations diverses
- Comptes-rendus divers

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DESIGNNE Madame Michèle BRAYARD comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2023**

Vu l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juillet 2023.

**ATTRIBUTION DU LOGEMENT T3 N°001 – SIS 6 PLACE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la disponibilité du logement communal T3 n°001 situé 6 place de la Mairie au rez-de-chaussée, suite au départ de Madame Régine CLERMIDY.

Le conseil municipal prend connaissance des demandes de location et décide d'attribuer à partir du 23 octobre 2023, le logement communal T3 n°001 situé 6 place de la Mairie au rez-de-chaussée, à Monsieur DA SILVA Anthony et Madame SAVOURET Jessica domiciliés précédemment à BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS (69220). Le montant du loyer est fixé à 485 € par mois, charges non comprises. Une caution de 485 € correspondant à un mois de loyer est demandée à la signature du bail et sera restituée en fin de location après état des lieux si aucune dégradation n'est constatée.

Il autorise le Maire ou un adjoint à signer le bail et toutes les pièces s'y rattachant.

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### **RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC VETUSTES**

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL) a étudié le projet de renouvellement des luminaires d'éclairage public vétustes. Les dispositions arrêtées lors du comité syndical du SYDESL et l'application des différents règlements d'intervention permettent d'accorder une aide de 35% du montant éligible HT, à laquelle s'ajoute une aide Fonds Vert de 30% du montant total HT.

Le plan de financement se présente comme suit :

	Total travaux HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL / Fonds Vert	Contribution commune
Etudes	487,88 €	487,88 €	317,12 €	170,76 €
EP Renouvellement Vétuste	27 996,33 €	27 996,33 €	18 197,61 €	9 798,72 €
<b>Total des travaux</b>	<b>28 484,21 €</b>	<b>28 484,21 €</b>	<b>18 514,73 €</b>	<b>9 969,48 €</b>

Les travaux, conformément à l'article L. 5212-26 du CGCT, concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le projet de renouvellement des luminaires d'éclairage public vétustes,
- APPROUVE le plan de financement et la contribution communale pour un montant de 9 969,47 € HT,
- SOLLICITE l'aide financière du SYDESL et du Fonds Vert,
- DIT que la contribution communale sera inscrite en section d'investissement au budget 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **CARRIERE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrêté du Préfet en date du 23 août 2023 faisant suite à la visite de l'inspecteur de l'environnement et mettant en demeure la société RIFFIER GRANULATS VICAT de mettre en place un dispositif suffisamment dissuasif et de renforcer le dispositif existant (clôture, barrière et signalisation) afin de faire obstacle à la pénétration des personnes et des véhicules dans le secteur nord-est de l'emprise autorisée conformément à l'autorisation d'exploiter délivrée le 9 avril 2009.

### **CCMT**

Les derniers chiffrages pour le projet d'aménagement de l'aire de jeux ont été reçus. La CCMT prendra à sa charge la structure de jeux, le portique et les panneaux pour un montant total de 15 849,48 € HT, soit 19 019,38 € TTC. La commune participera par l'intermédiaire d'un fonds de concours à hauteur de 3 169,90 € HT, soit 20% du montant conformément au règlement. Les plateformes seront également financées par la commune à hauteur de 3 987 € TTC. L'installation des équipements est prévue le 6 novembre 2023.

La réunion de présentation des modifications qui seront apportées au PLUI Mâconnais Tournugeois avant son approbation et suite au rapport et conclusions de la commission d'enquête publique s'est tenue le 28 septembre 2023. Les modifications pour la commune de Saint-Albain sont moindres.

Monsieur le Maire présente les points à l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 28 septembre 2023 en matière de gestion des déchets :

- la suite de l'enquête foyer réalisée avec la commande de bacs à ordures ménagères dotés d'une puce et de bacs de tri ainsi que la commande de colonnes aériennes avec contrôle d'accès par badge pour le centre-ville de Tournus pour un montant global de 774 431,69 € TTC ;
- la convention de mise à disposition de bacs-colonnes aux organisateurs d'évènements (communes, associations, organismes...);
- la création d'un poste d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 afin de gérer les missions en rapport avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (TEOMI) ainsi que le suivi du SPANC ;
- la demande d'une aide financière de 23 200 € auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté pour le projet de déploiement du tri à la source des biodéchets.

### **PROJET VOIRIE**

La réunion programmée le 26 septembre 2023 avec les habitants propriétaires de la rue du Quart Pichet et du Château a été annulée afin d'approfondir le projet voirie envisagé en 2024.

Le projet de sécurisation de la RD 906 est toujours à l'étude. Un courrier a été adressé en date du 21 septembre 2023 au Président du Département de Saône-et-Loire afin de solliciter une aide pour le montage de ce projet. Un précédent courrier avait déjà été adressé le 4 septembre 2018.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Une expertise a eu lieu le 11 septembre 2023 afin de constater le sinistre du mur délimitant la cour de l'école, en présence des deux parties et de leurs assureurs respectifs. Le figuier appartenant à M. et Mme GAILLARD étant reconnu comme la cause de l'effondrement du mur, les travaux de reconstruction engagés par la commune pour un montant de 3 105,11 € TTC seront intégralement pris en charge par l'assurance de la partie adverse.
- Les travaux de reprise de la déformation du mur du cimetière ont été effectués pour un montant de 1 106,40 € TTC.
- Suite aux contrôles périodiques des installations électriques des bâtiments communaux effectués par la société BUREAU VERITAS en date du 24 juillet 2023 et au vu des rapports, des travaux de mise en conformité ont été effectués (mairie, école, bibliothèque et église) pour un montant total de 1 648,80 € TTC.
- Madame Marie MARTIN-BELLECOSTE annonce la passation de la responsabilité de la bibliothèque à Madame Aurore WINTERSTEIN.
- Les entretiens professionnels des agents communaux se dérouleront le mardi 17 octobre 2023.
- Madame Josette BOURBON, adjoint d'animation et Madame Corine BURTIN, ATSEM ont fait part de leur souhait de faire valoir leurs droits à la retraite à la fin de l'année scolaire.

### **COMPTES-RENDUS DIVERS**

- Club Percé Neige : Madame Marie MARTIN-BELLECOSTE rapporte le compte-rendu d'AG en date du 7 septembre 2023.
- Société de chasse : Madame Valérie BAUDET rapporte le compte-rendu d'AG en date du 27 août 2023.

Prochaine réunion du conseil municipal : Jeudi 26 octobre 2023.

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de séance,  
Michèle BRAYARD

Le Maire,  
Marc DUMONT